

RECRUTEMENT

SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES SAISONNIERS SURVEILLANTS DE BAIGNADE

Saison estivale 2018

Le Service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence, recrute des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers (chefs de poste et équipiers) pour assurer les surveillances des zones de baignade du Département, du 1^{er} juillet au 31 août 2018.

Compétences requises :

- Être titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) ou équivalent.
- Être titulaire de la formation de premiers secours en équipe de niveau 2 ou équivalent, pour les chefs de poste.
- Être titulaire de la formation de premiers secours en équipe de niveau 1 ou équivalent, pour les équipiers secouristes.
- Être à jour des formations de maintien des acquis.

Autres conditions requises :

- Être majeur.
- Être à jour des vaccinations hépatite B.

Conditions de travail et indemnisation :

- Temps plein programmé sur l'ensemble des jours de la semaine, week-end et jours fériés, sur une base de deux jours travaillés et un jour de repos.
- Un logement est affecté aux surveillants de baignade.
- Indemnisation versée conformément aux conditions réglementaires fixées pour les sapeurs-pompiers volontaires recrutés pour la surveillance de baignade et des activités nautiques.
- La restauration est prise en charge uniquement les jours travaillés.
- Une formation d'adaptation à l'emploi sera assurée par le SDIS 04 avant la prise de poste (programmation prévue du 28 au 30/04/2018 au SDIS des Alpes de Haute-Provence).

Les candidatures et le dossier ci-joint dûment renseigné et accompagné des pièces demandées, devront être adressés **avant le 28 février 2018** à :

Monsieur le Directeur départemental
des Services d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence
95, avenue Henri Jaubert - CS 39008
04 990 DIGNE LES BAINS cedex

Le service des personnels volontaires reste à votre entière disposition à toutes fins utiles
au 04 92 30 89 18



Service Départemental d'Incendie et de Secours

Groupement des ressources humaines

Service des personnels volontaires

95, avenue Henri Jaubert – CS 39008

04990 DIGNE LES BAINS cedex

Tél : 04.92.30.89.18 – Fax : 04.92.30.89.09

E-mail : sagius@sdis04.fr

**DOSSIER DE CANDIDATURE À UN
ENGAGEMENT DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE SAISONNIER
SURVEILLANT DES ZONES DE BAINADE**

À retourner à l'adresse postale ou électronique indiquée ci-dessus.

ÉTAT CIVIL

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance : Dpt :

Situation de famille (1) : célibataire vie maritale séparé marié divorcé veuf

Nom conjoint(e) : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Téléphone professionnel : E-mail :

Je soussigné(e) Mlle, Mme, M. (2)

candidat(e) à la fonction de sapeur-pompier volontaire saisonnier dans le Département des Alpes de Haute-Provence (04), m'engage à exercer cette activité conformément au décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 et à me soumettre aux obligations et à la discipline que m'imposent les différents règlements du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de haute-Provence, du ... au

Fait à : le :

Signature :

(1) cocher la case qui convient

(2) rayer les mentions inutiles



Service Départemental d'Incendie et de Secours

Groupement des ressources humaines

Service des personnels volontaires

95, avenue Henri Jaubert – CS 39008

04990 DIGNE LES BAINS cedex

Tél : 04.92.30.89.18 – Fax : 04.92.30.89.09

E-mail : sagius@sdis04.fr

AUTORISATION DE L'AUTORITÉ TERRITORIALE

(Pour les candidats aux postes de surveillant de baignade
déjà employés par un SDIS en qualité de sapeur-pompier)

Attention : Seule l'autorité territoriale (Président du CASDIS)
ou son représentant dûment autorisé par délégation est habilité à signer cette autorisation.

Je soussigné(e) grade, nom, prénom :

Qualité du signataire :

✍ Autorise : Mlle, Mme, M. (3), nom, prénom

né(e) le : à :

(grade) de sapeur-pompier volontaire au SDIS de (Dpt).....

..... depuis le

à souscrire un engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire saisonnier dans le département des
Alpes de Haute-Provence pour la période du au

.....

✍ Atteste que l'intéressé(e) remplit les conditions d'aptitude physique et médicale comme indiqué à
l'article 7 du décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompier volontaires.

✍ Atteste que l'intéressé(e) est titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)
ou équivalent.

✍ Atteste que l'intéressé(e) est titulaire de la formation de premiers secours en équipe de niveau 2 ou
équivalent.

✍ Atteste que l'intéressé(e) est titulaire de la formation de premiers secours en équipe niveau 1 ou
équivalent.

✍ Atteste que l'intéressé(e) est à jour de ses formations continues. (3)

Signature et cachet :



Service Départemental d'Incendie et de Secours

Groupement des ressources humaines

Service des personnels volontaires

95, avenue Henri Jaubert – CS 39008

04990 DIGNE LES BAINS cedex

Tél : 04.92.30.89.18 – Fax : 04.92.30.89.09

E-mail : sagius@sdis04.fr

**FICHE DE MESURES
DES EFFETS D'HABILLEMENT**
A renseigner intégralement

NOM : PRÉNOM :

SDIS D'ORIGINE : AFFECTATION 04 :

N° DE PORTABLE : TAILLE EN CM :

DÉSIGNATION	TAILLE
Casquette (1)	
Tee-shirt	
Short de bain	
Lycra	
Coupe-vent	

(1) tour de tête en centimètre.

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Groupement des ressources humaines

Service des personnels volontaires

95, avenue Henri Jaubert – CS 39008

04990 DIGNE LES BAINS cedex

Tél : 04.92.30.89.18 – Fax : 04.92.30.89.09

E-mail : sagius@sdis04.fr

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT

(à joindre au dossier d'engagement)

- ↪ Curriculum Vitae.
- ↪ Photocopie de la carte d'identité.
- ↪ Photocopie du permis de conduire.
- ↪ Attestation de sécurité sociale.
- ↪ Relevé d'identité bancaire.
- ↪ Pour les candidats déjà SPV, relevé détaillé des formations et de la carrière, délivré par le SDIS d'origine ou le cas échéant la photocopie de **tous** les diplômes et arrêtés de sapeur-pompier.
- ↪ Pour les autres candidats, la photocopie de **tous** les diplômes et justificatifs de la formation de maintien des acquis.

Les documents demandés sont indispensables au bon fonctionnement du système de paiement.